

CONSEIL MUNICIPAL DE LA CELLE
SEANCE DU 12 FÉVRIER 2018

Le conseil municipal, légalement convoqué le 1^{er} février 2018, s'est réuni en session ordinaire le douze février deux mille dix-huit à vingt heures, en Mairie, sous la présidence de Monsieur Philippe AUZON, maire.

Nombre de membres en exercice : 11 – présents : 11 - nombre de votants : 11

Etaient présents : Philippe AUZON, Agnès CHANTRIER, Bernard RONDELET, Clément TOUZET, Sylvie MARCHAND, Christian TEINTURIER, Jean Yves LAVALETTE, Guy CHANTEMILANT, Gwennaëlle LE CLECH, Mathilde THEVENET, Marinette BERGER

Secrétaire de séance : Sylvie MARCHAND - La séance a été publique.

Le procès-verbal de la séance précédente est adopté

ORDRE DU JOUR :

- Dossier biens sans maître – poursuite de la procédure – devis SAFER
- Achat d'une grange
- Caution logement suite à état des lieux et départ des locataires
- Tarifs location de la R'Mise
- Ville nouvelle
- Courriers divers
- Questions diverses

DCM 2018 – 006 - Dossier biens sans maître – poursuite de la procédure – devis SAFER

Monsieur le maire fait part au conseil municipal des conclusions de la phase 1 (identification et localisation des biens présumés vacants et sans maître sur le territoire communal) et présente au conseil municipal les propositions d'intervention de la SAFER pour mener à bien la phase 2, à savoir l'appréhension de 20 parcelles identifiées comme présumées vacantes et sans maître sur le territoire communal.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents,

- décide de procéder à la phase 2 de cette opération.
- approuve le devis de la SAFER d'un montant de 2 561,60 € HT avec l'option d'un montant de 320.40 € HT soit une dépense totale de 2 882 € HT.
- autorise Monsieur le Maire à signer le devis présenté.

Cette dépense sera inscrite au budget primitif de 2018.

DCM 2018 – 007 - Achat d'une grange

Monsieur le maire rappelle la délibération n°2018-004 du 10 janvier 2018 relative à l'achat de la grange cadastrée B 1721, appartenant à Monsieur Maurice NAEGELE pour un montant de 2000€. Monsieur le maire fait part au conseil municipal que le propriétaire accepte la vente de ce bien au prix proposé.

Le conseil municipal,

après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents,

- décide de l'achat de cette grange cadastrée B 1721 pour un montant de 2000€
- autorise Monsieur Le Maire à effectuer les démarches nécessaires à cette décision et à signer les actes notariés.

Le conseil municipal décide de laisser le choix du notaire au vendeur.

Cette dépense sera inscrite au budget primitif de 2018.

DCM 2018 – 008 - Caution logement suite à état des lieux et départ des locataires

Monsieur le maire fait part au conseil municipal que l'état des lieux de départ des locataires du logement situé 2, route de Bruère a eu lieu, et qu'il a été constaté des dégâts occasionnés par les locataires dans la cage d'escalier, l'entrée et la cuisine.

Le montant des réparations se chiffre à environ 710 € (229 € de fournitures/481 € de main d'œuvre).

Le conseil municipal,

après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents,

décide :

- de ne pas rembourser la caution locative d'entrée des lieux,
- d'adresser un courrier aux locataires pour :
 - o les informer des travaux de remise en état à effectuer,
 - o et pour leur notifier la présente délibération.

DCM 2018 – 009 – Tarifs location de la R'Mise

Monsieur le maire fait part au conseil municipal qu'il est parfois sollicité par des associations extérieures au village qui souhaitent organiser des manifestations non lucratives (expositions) à la salle « La R'mise » et propose au conseil municipal de fixer un tarif de la location complémentaire pour les associations extérieures.

Le conseil municipal,

après en avoir délibéré et à par 10 voix POUR et 1 abstention (M. Bernard RONDELET),

-décide de fixer le tarif complémentaire de location de la Maison des Associations – salle « La R'mise » aux associations extérieures du village pour des manifestations à but non lucratives comme suit :

- un week-end : 100 €
- un week-end + 1 semaine : 200 €
- deux week-ends + 2 semaines : 300 €

Les autres tarifs demeurent inchangés.

Ville nouvelle

Monsieur le maire fait lecture du courrier de Monsieur le Sous-Préfet de Saint-Amand-Montrond concernant les avantages de la création d'une ville nouvelle.

Courriers divers - Questions diverses

Destruction de fusées

Monsieur le maire présente des devis de terrassement pour puits de destruction (2,5 x 2,5)

- terrassement de Chalais : 528 €
- VRD AUBERGER Jonathan : 260 €

Le devis de VRD AUBERGER Jonathan d'un montant 260 € est approuvé à l'unanimité des présents
Monsieur le maire est autorisé à signer le devis

Convention Nature 18 – inventaire biodiversité communal

Monsieur le maire fait part d'une réunion de présentation du programme jeudi 15 février à 15 heures

Devis cloche :

Un seul devis a été reçu – d'autres devis sont en attente.

Financement des dépenses liées à l'église :

Le conseil municipal autorise Monsieur le Maire à contacter la municipalité de BRUÈRE-ALLICCHAMPS pour élaborer une convention définissant la participation financière des communes sur les dépenses liées à l'entretien, les travaux de restauration et de réparations du monument ainsi que des objets s'y rapportant.

Travaux d'électricité à la Maison des Associations

Monsieur le maire présente au conseil municipal deux devis pour la création de 4 branchements dans la cuisine :

ECLAIR ELEC : 693 € HT

DOUVRAIN SÉBASTIEN : 628,11 € TVA non applicable

Un devis de l'entreprise MERCIER est en attente.

Le conseil municipal décide de confier ces travaux à l'entreprise la « mieux-disante » entre les devis ECLAIR ELEC et MERCIER – Monsieur le maire sera chargé de signer le devis

FONDATION DU PATRIMOINE

Le conseil municipal renouvelle la cotisation pour 2018 – montant : 55 €

Associations des Maires du Cher et des Maires de France

Le conseil municipal renouvelle les cotisations pour 2018 - montant : 103.92 €

Don d'un habitant

Le conseil municipal accepte le don d'un salon de jardin avec 6 chaises par Monsieur Bernard RONDELET dans le cadre de l'aménagement des gîtes.

Fin de la séance à 22 h 50
Le Maire, Philippe AUZON